

Règlement Intérieur

Cours à l'année saison 2026-2027 Centre Aquatique Les Nautiles

1. Sécurité et responsabilité des mineurs

- L'enfant reste sous la responsabilité de ses parents **avant et après le cours**.
- En cas d'accident ou de problème de santé d'un abonné mineur, les responsables légaux seront contactés immédiatement.
- La présence d'un **adulte majeur** pour récupérer les enfants de moins de 8 ans est **OBLIGATOIRE** dès la fin de séance dans les vestiaires.
- L'équipe du centre aquatique n'est pas responsable des enfants au-delà de la durée du cours.

2. Accès et ponctualité

- L'accès aux vestiaires se fait **5 minutes avant le début du cours**.
- Le centre aquatique se réserve le droit de refuser l'accès au cours en cas de retard égal ou supérieur à 15 minutes.
- L'accès au bassin est autorisé **uniquement en présence du maître-nageur**.
- La sortie des abonnés doit se faire **dans les 20 minutes suivant la fin de séance**.

3. Tenue et matériel

- Le port du **bonnet de bain** est recommandé, les cheveux longs doivent être attachés.
- Le maillot de bain doit être adapté à la pratique de la natation (pas de shorts longs ou maillot de bain type plage...)
- Habillage et déshabillage **uniquement** dans les vestiaires.
- Les chaussures ne doivent pas rester dans la zone de déchaussage afin de préserver la propreté, limiter les mauvaises odeurs et maintenir un espace ordonné

4. Accompagnement des mineurs et vestiaires

- Les enfants de **moins de 8 ans** doivent être accompagnés **jusqu'aux vestiaires** par un adulte responsable.
- Les parents ne sont **pas autorisés sur le bord du bassin**, sauf autorisation spéciale.
- Les enfants doivent **aller aux toilettes avant le début du cours**.

5. Hygiène

- La **douche savonnée est obligatoire** avant l'entrée dans le bassin.

- L'accès au bassin avec des maladies contagieuses (verrues, conjonctivite, etc.) est interdit.

6. Absences et rattrapages

- Toute absence de longue durée doit être signalée au centre aquatique.
- **Aucun rattrapage** de cours en cas d'absence de l'abonné.

7. Règles, comportement et sanctions

- Le respect du personnel, des autres abonnés et du matériel est exigé.
- Il est interdit d'adopter des comportements dangereux.
- Il est interdit de mâcher du chewing-gum, de manger, de boire sur les bassins et dans les vestiaires.
- Tout abonné ne respectant pas le présent règlement ainsi que le règlement intérieur de l'établissement (disponible à l'accueil du centre aquatique) ou perturbant le bon déroulement des cours pourra être exclu temporairement ou définitivement sans remboursement.
- Conformément à la Décision du Conseil Municipal de Segré en Anjou Bleu en date du 07/04/2017, il ne sera procédé à **aucun remboursement** de toute activité commencée, même pour raison médicale.

✂-----

Engagement et signature

Je soussigné, _____, représentant légal de l'enfant (si concerné) _____, déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur des cours et m'engage à le respecter.

Nom du cours : _____ **Jour :** _____ **Horaire :** _____

Fait à _____, le __/__/____

Signature du représentant légal (si concerné) :

Signature de l'abonné :

